

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

N° 2024/ 034

DECISION MUNICIPALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

ATTRIBUTION DE MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE
ORGANISATION DES SEJOURS DE CLASSE DE NEIGE

1.1 - Marchés Publics

Le Maire de GRAVELINES,

Vu les dispositions des Articles **L.2122-22-4°** et **L.2122-23** du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du **29 juin 2022** portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu le Budget Primitif **2023** de la Commune voté le **14 avril 2023**,

Vu l'inscription à l'Article **6042** du Budget,

Considérant la mise en concurrence effectuée,

Considérant l'offre jugée économiquement la plus avantageuse par la mini commission d'appel d'offres en date du **12 mars 2024**,

DECIDE :

Article 1^{er} : De signer l'accord-cadre à bons de commande pour l'organisation des séjours de classe de neige avec l'association **EVASION 78** pour un montant annuel maximum de **250 000€ HT**. L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025.

L'accord-cadre peut être reconduit 2 fois 1 an.

Article 2 : La dépense sera imputée à l'Article **6042** du Budget,

Article 3 : La présente décision sera :

- Inscrite au registre des délibérations ;
- Mise en ligne sur le site internet de la Ville ;
- Transmise au Sous-Préfet de Dunkerque ;
- Transmise au Comptable des Finances Publiques.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à GRAVELINES, le **1 8 MARS 2024**
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Reçu en Sous-Préfecture le **1 8 MARS 2024**

Mis en ligne sur le site de la Ville le **1 8 MARS 2024**



Bertrand RINGOT

100

1 8 MARS 2024

1 8 MARS 2024
L'ensemble des données de la Ville de
1 8 MARS 2024